



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/671

S/21908

25 octobre 1990

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-cinquième session

Points 32 et 37 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU CAMBODGE

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE

DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-cinquième année

Lettre datée du 18 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

Des représentants de nos gouvernements ont tenu les 15 et 16 octobre 1990 de nouvelles consultations sur un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration adoptée à cette réunion (en annexe) et vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisations des
Nations Unies

Le Représentant permanent de la
République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Pierre-Louis BLANC

(Signé) LI Daoyu

A/45/671
S/21908
Français
Page 2

Le Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Thomas R. PICKERING

Le Représentant permanent de
l'Union des Républiques
socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Yuli M. VORONTSOV

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sir David HANNAY

Annexe

DECLARATION DES CINQ MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SECURITE
DES NATIONS UNIES SUR LE CAMBODGE

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies ont tenu de nouvelles consultations sur le Cambodge à New York les 15 et 16 octobre, comme convenu lors de leur réunion du mois d'août. Les Cinq ont également rencontré le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que les Secrétaires généraux adjoints Raffaeuddin Ahmed et Marrack Goulding.

Les Cinq ont examiné l'évolution du processus de règlement de la question du Cambodge depuis la mise au point définitive, le 28 août, de leur document-cadre fondé sur un rôle étendu des Nations Unies dans le plein respect de la souveraineté nationale du Cambodge. Ils se sont félicités de l'accord des parties cambodgiennes pour former le Conseil national suprême ainsi que de leur acceptation dans sa totalité du cadre d'un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien élaboré par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de l'approbation de ce cadre par le Conseil de sécurité dans sa résolution 668 du 20 septembre. Ils se sont également félicités du soutien ultérieur apporté à ce cadre par le rapport du 10 octobre du Secrétaire général sur la situation au Cambodge et par la résolution adoptée par l'Assemblée générale par consensus le 15 octobre, qui a réitéré la nécessité urgente d'un règlement tel qu'exposé dans le cadre des Cinq.

Ils ont noté avec préoccupation, cependant, les difficultés persistantes à propos de la présidence du CNS et l'incapacité en résultant pour ses membres de former une délégation pour occuper le siège du Cambodge aux Nations Unies. Les Cinq ont rappelé leur déclaration contenue au paragraphe 5 du document-cadre, selon laquelle, si le Prince Norodom Sihanouk était élu comme président du CNS, les Cinq se féliciteraient de cette décision. Ils ont demandé instamment aux parties cambodgiennes de résoudre à brève échéance les principales questions liées à ce sujet de manière à permettre au CNS de jouer son rôle dans le processus de règlement.

Rappelant leur déclaration antérieure selon laquelle aucune solution acceptable ne peut être obtenue par la force des armes et notant la nécessité de respecter l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 668, à toutes les parties au conflit, de faire preuve du maximum de retenue, les Cinq ont réitéré leur appel aux parties cambodgiennes pour qu'elles coopèrent pleinement au processus de règlement politique, comme elles s'y étaient engagées lors de la réunion de Jakarta en septembre.

La reconvoque de la Conférence de Paris sur le Cambodge (CPC) nécessite, pour être couronnée de succès, que le CNS fonctionne convenablement et qu'existe au Cambodge une situation pacifique.

A/45/671
S/21908
Français
Page 4

Les Cinq estiment qu'il est essentiel de maintenir la dynamique politique nécessaire pour faire aboutir avec succès le processus de règlement. A cette fin, ils ont demandé aux Coprésidents de la CPC de prendre les dispositions nécessaires, selon les procédures appropriées, en vue de développer le cadre des Cinq de manière à reconvoquer la CPC au niveau ministériel avant la fin de 1990 en vue d'adopter l'accord sur le règlement d'ensemble.

Les Cinq sont convenus de demeurer en contact étroit et de se réunir en tant que de besoin pour poursuivre leurs efforts de recherche d'une solution pacifique du conflit cambodgien.

N. Y. C., le 16 octobre 1990
